

---

---

**N° 95-0081 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Vernaison - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Serve et appartenant aux consorts Pillon - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de la Serve et de l'aménagement du carrefour formé par cette voie et le chemin de la Rossignole à Vernaison, la Communauté urbaine s'est déjà rendue propriétaire de deux immeubles.

Depuis lors, un accord est intervenu avec les consorts Pillon pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 735 mètres carrés située en bordure sud du chemin de la Serve.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis au prix total de 88 200 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter à ses frais divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, ces travaux étant estimés à 120 000 F ;

**B. Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,